



Délibération
Du Comité Syndical
Du 23 mai 2025

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

☒ sa publication sur le site internet du SITAC
le 02/06/2025

☐ sa notification faite le

Et de sa réception en préfecture
le 28/05/2025

Id S2low : 062-256204033-
20250523-A3_23_05_2025-DE

Le président du SITAC,
Philippe MIGNONET

A3 : Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) - Désignation des membres du comité de suivi

Rapporteur : Monsieur Philippe MIGNONET, Président du SITAC

Par délibération en date du 10 octobre 2024, le Comité Syndical a approuvé la démarche d'évaluation du Plan de déplacement urbain arrêté le 21 avril 2015, et a acté le principe de l'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié en lieu et place de ce document d'urbanisme.

Pour rappel le Plan de mobilité simplifié, introduit par la Loi d'Orientations des Mobilités de 2019, concerne les territoires moins denses ou les villes moyennes non soumises à l'élaboration d'un plan de mobilité obligatoire (ex-PDU), il est plus adapté aux besoins du SITAC en termes de construction et de mise en œuvre d'une politique de mobilité locale.

Le bureau d'études TRANSITEC, référencé auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public, accompagnera le SITAC pour l'élaboration du Plan de mobilité simplifié, qui sera par ailleurs soumis à une procédure de participation publique ainsi qu'à la consultation des personnes publiques associées (communes, département, région et AOM limitrophes).

Il convient d'instaurer un comité chargé du suivi du travail d'élaboration du Plan de mobilité simplifié du SITAC et d'en désigner les membres.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **DESIGNE** comme membres du comité de suivi du Plan de mobilité simplifié :

Le Président et les membres du Bureau Syndical du SITAC

Les Présidents des collectivités adhérentes au SITAC (GCTM / CCPO) et leurs DGS

Les Directeurs Généraux des Services ou Secrétaires de Mairie des communes membres du SITAC

Le chargé de mission territorial du Calaisis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ou son représentant

Le responsable de la direction des services Transports du Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant

Le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis ou son représentant



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Seront également associés en amont de la concertation publique, les membres du Comité des Partenaires du SITAC.

ADOpte A L'UNANIMITE



Pour extrait conforme,

Le Président

Philippe MIGNONET

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 23 MAI 2025 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Philippe MIGNONET, sur la convocation qui lui a été adressée le jeudi quinze mai.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Guy BEGUE
Monsieur Marc BOUTROY
Madame Anne DECAESTECKER
Monsieur Bernard DELALIN
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Jean-Michel DORET
Madame Thérèse DUPUY
Monsieur Michel HAMY
Monsieur Jean-Marc LEROY
Monsieur Jean-Luc MAROT
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Philippe MIGNONET
Monsieur Yves SANDRAS
Madame Frédérique VAN ROOY

Suppléants :

Monsieur Jean-Luc LOQUET

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Patricia BASSET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Philippe MIGNONET
Monsieur Frédéric HENOT
Monsieur Jean-François LACROIX
Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, pouvoir à Yves SANDRAS
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Hugo MARCOTTE-RUFFIN

Absents :

Monsieur Patrice CAMBRAYE
Madame Adeline DECLERCQ
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Laurent LENOIR
Madame Maïté MULOT-FRISCOURT
Madame Corinne NOËL
Madame Claudia ROBERT